



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 13 février 2014

L'an deux mille quatorze, le 13 février, à 10 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire – Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint - François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Marie-Ange CHABERT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT

Le Maire demande d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ÉOLIENNES du Truc de l'Homme : Le Maire demande le renvoi de la discussion concernant les éoliennes, inscrite à l'ordre du jour, à une séance ultérieure. Le Conseil donne son accord.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

[Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune, et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.]

Le Conseil Municipal passe en détail les opérations comptables.

L'année 2013 confirme la bonne tenue des principaux indicateurs permettant de mesurer la santé financière de la commune.

Le Maire quitte la salle pendant que le Conseil, présidé par Renée Cordesse, adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de la **Commune** :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		45 433.28	5 276.06		5 276.06	45 433.28
Opérations de l'exercice	115 689.00	206 725.90	69 070.39	78 995.74	184 759.39	285 721.64
TOTAL	115 689.00	252 159.18	74 346.45	78 995.74	190 035.45	331 154.92
Résultat de clôture		136 470.18		4 649.29		141 119.47

et les comptes administratifs de l'**Eau & Assainissement** :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		6 061.73		9 346.28		15 408.01
Opérations de l'exercice	55 686.05	57 484.05	30 679.45	110 391.00	86 365.50	167 875.05
TOTAL	55 686.05	63 545.78	30 679.45	119 737.28	86 365.50	183 283.06
Résultat de clôture		7 859.73		89 057.83		96 917.56

Ces comptes administratifs correspondent parfaitement aux comptes de gestion établis par le Percepteur, trésorier de la commune.

REDÉCOUPAGE DES CANTONS

Le Maire explique au Conseil que les maires du canton se sont réunis afin de donner leur avis sur le projet de redécoupage.

Ces derniers considèrent que le principe de regroupement des cantons entiers aurait dû être retenu plutôt que leur émiettement.

- Ils rejettent que soit retenue la référence aux critères démographiques qui aurait pour conséquence inévitable la surreprésentation des parties urbaines au détriment des secteurs ruraux.
- Ils regrettent que les élus communaux et communautaires n'aient pas été consultés sur ce projet.
- Ils approuvent le fait que le canton actuel d'Aumont-Aubrac, qui correspond également au territoire de la CCTP soit situé, dans son intégralité, dans le nouveau canton projeté d'Aumont-Aubrac.

Ces observations ont été adressées au Préfet par courrier en date du 21 janvier 2014.

ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le chemin des Chirouzes

Le but de l'enquête est de procéder à la suppression d'un chemin rural désaffecté, sur une longueur de 462 mètres environ, au lieu-dit des Chirouzes afin de permettre au carrier d'exploiter le sous-sol de la voie.

Au cours de l'enquête, 5 personnes ont été entendues par le commissaire-enquêteur. Elles demandent le maintien du chemin rural sur le premier hectomètre afin de conserver la servitude de passage assurant ensuite l'accès à différentes parcelles. Le commissaire-enquêteur propose qu'un avis favorable soit réservé au projet en tenant compte des observations ci-dessus.

Conformément aux recommandations du Conseil Municipal, la Croix des Chirouzes, monument patrimonial, sera sauvegardée.

ADHÉSION A LOZÈRE INGÉNIERIE

Les missions d'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) arrivent à leur terme. En conséquence, le Département de la Lozère a décidé lors du Conseil Général en date du 20 décembre 2013 de créer une agence technique départementale destinée à accompagner les collectivités du territoire Lozérien.

Cette agence dénommée « Lozère Ingénierie » est un Établissement Public Administratif, chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

À cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires.

Les différents champs de compétences sont l'aménagement des espaces publics, l'entretien, l'exploitation et l'aménagement de voirie, le développement de Technologie d'Information et de Communication, le domaine administratif en lien ou non avec ces thèmes.

L'adhésion à l'agence est soumise à cotisation ; quant au recours aux prestations proposées, il fera l'objet d'une rémunération qui sera fonction de la nature de la mission confiée.

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture des statuts de « Lozère Ingénierie » et après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- Approuve, les statuts de l'agence « Lozère Ingénierie » ;
- Décide d'adhérer à Lozère Ingénierie et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014

Principaux changements pour les communes de moins de 1000 habitants :

- ✓ Déclaration de candidature obligatoire pour tous les candidats (*préfecture avant le 6 mars, 18h00*).
- Une personne qui n'a pas procédé à cette déclaration ne peut pas être élue, les suffrages éventuels exprimés en sa faveur doivent être comptabilisés comme nuls
- Cette déclaration n'est obligatoire que pour le 1^{er} tour : les candidats non élus au 1^{er} tour sont automatiquement candidats au 2^{ème} tour (pas de possibilité de retrait)
- Si le nombre de candidats présents au 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, de nouveaux candidats peuvent déposer leur candidature pour le 2^{ème} tour

La déclaration de candidature peut être individuelle ou groupée.

- ✓ Désignation automatique des délégués communautaires résultant de l'ordre du tableau du conseil municipal, issu de l'élection du maire et des adjoints (2 délégués pour la CCTP).

De plus, dans toutes les communes, quelle que soit leur taille, l'électeur doit présenter un titre d'identité (décret du 18 octobre 2013) le jour du vote.

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Logement de Beauregard** : à l'occasion du futur départ des locataires, la commune réalisera des travaux de mises aux normes du logement du RDC. Pour ce faire un dossier de demande de subvention a été déposé à la préfecture.

◊ **Dématérialisation** : dans ce cadre, la préfecture apportera son soutien financier afin de permettre le changement du matériel informatique ainsi que les logiciels nécessaires à la dématérialisation.

◊ **Tout venant** : le Maire demande aux conseillers de faire l'inventaire des besoins en tout-venant afin de réparer les chemins qui ont particulièrement souffert cet hiver. La livraison sera effectuée dès le début du printemps.

◊ **Repas des Aînés** : celui-ci aura lieu au Restaurant del Fau le dimanche 9 mars à 12h30.

◊ **Déchèterie d'Aumont-Aubrac** : celle-ci est fermée pour mise aux normes, jusqu'à courant juin. Durant cette période, les usagers pourront se rendre sur le site de Rimeize, route de Mazeirac, pour y laisser leurs encombrants et autres matériaux recyclables. La déchèterie est ouverte du lundi au samedi, de 7h30 à 12h et de 14h à 17h.

◊ **Écurie Gévaudan** : l'association demande l'accord de passage sur notre commune, du "13^{ème} Pays de Lozère Historique" prévu les 14 et 15 juin prochain.

Horaire prévisionnel de passage de la première voiture : samedi 14 juin entre 10h30 et 13h30.

Villages traversés : Graniboules, Salèles, Fau de Peyre.

Le Conseil donne son accord.

◊ **Droit d'affouage** : Le parc éolien a nécessité l'abattage de quelques fayards. Le Maire charge le conseiller du village des Gouttes à procéder au tirage au sort des lots de bois, aux membres de la section.

◊ **Assainissement** : les graisses provenant du nettoyage des bacs à graisses effectué par la CCTP, devront désormais être traitées dans le respect des normes environnementales. Pour ce faire, la Communauté de Communes a fait un appel d'offres auprès du SDEE pour l'ensemble des établissements concernés (salles des fêtes, restaurants, centre du Ventouzet, école forestière, etc.).

◊ **Signalisation** : les conseillers font remarquer que certains chemins reliant les villages non ouverts pendant la période hivernale mériteraient la mise en place d'une signalisation, afin d'éviter que des usagers ne se trouvent bloqués par des congères. Des panneaux seront achetés pour la prochaine saison.

Le Maire remercie ses collègues pour le travail et le soutien qu'ils lui ont apporté durant ce mandat.

La séance est levée à 12h15

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT